

Colloque

Un siècle d'adoption des enfants en France (1923-2023)

Université d'Angers
Mardi 20 – mercredi 21 juin 2023

Appel à communication

Il y a 100 ans, en France, l'adoption des mineurs devenait possible par une loi du 19 juin 1923 autorisant la création d'un lien de filiation juridique entre l'enfant adopté et l'adulte adoptant.

Le colloque organisé par l'UMR TEMOS <https://temos.cnrs.fr/>, le Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse <https://enfance-jeunesse.fr/> et sa chaire 'Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes' et le programme ANR EN-MIG <https://enmig.hypotheses.org/> a pour objectif de faire le point sur les connaissances et les problématiques de recherche en sciences humaines et sociales sur un siècle d'adoption d'enfants en France.

Argumentaire :

Au XIX^e siècle, avec le Code civil de 1804, l'adoption était réservée aux adultes, mais, comme dans les périodes antérieures, les pratiques de prise en charge d'enfants abandonnés, trouvés ou orphelins étaient nombreuses. L'après Grande Guerre est marqué par une prise de conscience de l'enfance à protéger, par l'évolution du diagnostic médical autour de l'infécondité et par des inquiétudes démographiques. Aussi, la loi sur l'adoption des mineurs de 1923, qui crée une filiation additive, est à deux faces : il s'agit, selon les circonstances, d'offrir une famille à un enfant qui en est dépourvu ou d'accorder un enfant à une famille qui n'en a pas, les deux objectifs pouvant se conjuguer.

En un siècle, la législation sur l'adoption a évolué avec des étapes importantes qui ont modernisé la pratique et l'ont adaptée aux évolutions de la société. L'adoption a été de plus en plus médiatisée et a engendré de nombreux débats, parfois polémiques. Elle pose en effet de grandes questions relatives, notamment, à la filiation, au faire famille, au gouvernement des populations, au caractère illicite de certaines pratiques, à l'identité et aux origines des premières personnes concernées à savoir les personnes adoptées. À côté des acteurs traditionnels de l'adoption – les adoptants, les intermédiaires, les États –, sont venus s'ajouter plus récemment différentes générations de personnes adoptées qui progressivement ont pris la parole pour s'exprimer sur leur expérience vécue.

À l'échelle transnationale, dans le contexte des guerres, de la décolonisation, de la globalisation, en tant que migration singulière, l'adoption internationale a croisé les grandes questions de l'humanitaire et du développement. Le colloque sera aussi l'occasion de marquer le trentième anniversaire de la convention de La Haye (29 mai 1993) dont l'objectif est de réguler les pratiques de l'adoption internationale dans les pays de départ des enfants comme dans les pays d'arrivée.

Thématiques (liste non limitative) :

- **Le cadre juridique et institutionnel** de l'adoption en France, de la loi de 1923 à celle de 2022 en passant par les étapes importantes de 1939, 1958, 1966 bien sûr (adoption simple, adoption plénière), 1996, 2013 et d'autres textes instituant divers organismes, par exemple le Conseil supérieur de l'adoption, la Mission de l'adoption internationale, l'Agence française de l'adoption, le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, etc.

- **La mesure du phénomène dans le temps** par des approches démographiques et statistiques pour l'adoption nationale et pour l'adoption internationale.
- **La nature de l'adoption** : une mesure de protection prise dans l'intérêt de l'enfant ? Un moyen de faire famille ? Une prise en charge de l'enfance qui convient à tous les acteurs ? Etc.
- **Adoption internationale et contextes** : fins de guerres, décolonisation/postcolonial, humanitaire, développement, globalisation, migrations, retours des personnes adoptées...
- **Les logiques des acteurs** et leurs mutations internes : œuvres et organismes d'adoption, autres intermédiaires français ou étrangers, organisations et expressions des personnes adoptantes, organisations et expressions des personnes adoptées ; agentivité, messages et revendications.
- **Les pratiques de l'adoption** pendant un siècle : les évolutions du processus administratif et judiciaire de l'adoption, la question des déviances et des pratiques illicites.
- **Sociologie de l'adoption** : selon les époques, qui sont les enfants adoptés (pupilles de l'État, enfants étrangers, enfants d'origines, couleurs et religions diverses, enfants handicapés, enfants à besoins spécifiques...) ? Quels parcours et quelles trajectoires pour les personnes adoptées ? Qui sont les adoptants ? Etc.
- **Adoption et morphologie familiale** : ce que l'adoption fait au gouvernement des familles, à la filiation, à la parenté, à la parentalité, aux adelphties, aux prénoms et noms, etc.
- **L'adoption aux risques des droits des enfants et des autres personnes concernées** : familles de naissance, mères (accouchement dans le secret notamment), personnes adoptantes, personnes adoptées (accès aux origines notamment), confrontations entre les droits et les intérêts des personnes concernées, etc.
- **Les représentations de l'adoption** au prisme des productions artistiques et littéraires, des médias écrits et audiovisuels.
- **L'appréhension de l'adoption par les sciences humaines et sociales et les sciences de la santé** : notions et concepts mobilisés, écrits et expertises, études et pratiques professionnelles.
- **Les archives de l'adoption** : constitution-conservation-communication, archives publiques, archives associatives, archives privées et traces de soi, accès aux origines, besoin d'histoire.

Si l'approche historique est privilégiée – les communications devront porter sur la période contemporaine considérée, dans son ensemble ou sur un moment donné – les organisateurs du colloque invitent plus largement les chercheur·e·s des sciences humaines et sociales (droit, sociologie, anthropologie, démographie, science politique, psychologie) à proposer des interventions comportant une dimension historique.

Enfin, si le colloque porte sur l'adoption en France depuis un siècle, des communications réellement comparatistes entre la situation française et des situations étrangères seront les bienvenues.

Modalités de soumission :

Les propositions de communication, d'une longueur de 2 000 signes maximum et comprenant un titre, une présentation de la méthode mise en œuvre et des sources mobilisées, accompagnées d'un **court CV** (une page), sont à envoyer par mail à yves.denechere@univ-angers.fr et fabio.macedo@univ-angers.fr avant le **15 octobre 2022**. Les organisateurs indiqueront les propositions retenues par le comité scientifique le 15 novembre 2022.

NB Pour chaque communication retenue un résumé d'une page devra être envoyé avant le colloque en avril 2023. Un projet de publication est prévu. Les textes complets devront être déposés en septembre 2023 et ne seront retenus qu'après évaluations scientifiques.

Pendant ces deux jours, seront également organisés des temps d'expression et d'échange avec les personnes concernées par l'adoption : table de presse, exposition, table ronde.

Organisateurs :

- Yves Den ch re, professeur d'histoire contemporaine, Universit  d'Angers-UMR TEMOS
- Fabio Macedo, chercheur post-doctorant en histoire, Universit  d'Angers-UMR TEMOS

Comit  scientifique :

- Yves Den ch re, professeur d'histoire contemporaine, Universit  d'Angers-TEMOS
 - Agn s Fine, anthropologue, directrice d' tudes  m rite EHESS
 - B n dicte Grailles, ma tre de conf rences en archivistique, Universit  d'Angers-TEMOS
 - Fabio Macedo, chercheur post-doctorant en histoire, Universit  d'Angers-TEMOS
 - Jean-Fran ois Mignot, charg  de recherche en sociologie, CNRS-GEMASS
 - Anne-Marie Pich , professeure   l' cole de travail social, Universit  du Qu bec   Montr al
 - Antoine Rivier , ma tre de conf rences en sciences de l' ducation, Universit  Paris 8- IHTP
 - S bastien Roux, directeur de recherche en sociologie CNRS/University of Arizona-iGlobes
 - Aubeline Vinay, professeure de psychologie clinique du lien social, Universit  d'Angers-CliPsy
-